

Sommaire

- p. 2/ On s'fait mousser
- p. 3/ Nos balades découverte
- p. 4/ Marche pour le climat/
Prochaine AG/Adhésions 2020
- p. 5/ Le Scot Seine-et-Loing
- p. 6/ Plan climat à MSL
- p. 7/ Non à une nouvelle zone
commerciale au Petit Fossard
- p. 8-9/ Suites du dossier Bridgeoil
- p. 10/ Carrière Piketty/PLU de
Chevry-en-Seraine et de Dormelles
- p. 11/ Plantation de haies
mellifères à St-Ange-le-Vieil
- p. 12-13/ Les maires ruraux
face aux enjeux environnementaux
- p. 14-15/ Le scandale des
hybrides F1/ Semences paysannes

Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906

1, place Gustave-Moufrond

77710 Treuzy-Levelay

siège social : Mairie de Dormelles

Tél. : 01 64 70 90 09

Courriel : ebg.gatinais@orange.fr

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

Votons pour le climat

Édito **DÈS LEUR ÉLECTION EN MARS PROCHAIN**, les nouvelles équipes municipales devront appuyer à fond sur l'accélérateur de la transition écologique, qu'elles aient ou non décliné des objectifs précis à ce sujet dans leurs programmes.

Le sondage Odoxa-CGI de décembre 2019 est sans ambiguïté : les administrés considèrent que **l'environnement et la lutte contre la pollution doivent arriver en deuxième position des priorités municipales**. Une exigence qui ne devrait pas paralyser les futurs élus, mais au contraire les stimuler durant les six ans de leur mandature. Les collectivités locales ont en effet de vraies compétences pour agir dans les trois secteurs les plus polluants : le transport, le bâtiment et l'agriculture. Le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime

que **50 à 70 % des solutions pour contenir le réchauffement**

climatique à +2°C doivent être mises en œuvre à l'échelon local.

Des outils existent déjà comme le plan climat-air-énergie territorial dont le but est la réduction drastique des émissions de CO₂. Un peu partout dans le Bocage gâtinais fleurissent des initiatives vertueuses qu'EBG se plaît



à relayer, mais aussi, hélas, des projets menaçants pour la biodiversité comme la demande par Bridgeoil de l'extension de sa concession pétrolière de Nonville ou la construction d'un parc Napoléon en zone Natura 2000 à Marolles-sur-Seine.

Dans ce contexte d'urgence climatique, EBG souscrit, aux côtés de France Nature Environnement, au **Pacte pour la transition** qui vise à construire ensemble les communes de demain.

► **Fabiola Sustendal**

présidente d'Environnement Bocage Gâtinais



Une rentrée sur les chapeaux de roue

► **Au Festival Terre Avenir EBG a tenu un stand**, comme tous les ans, au Festival Terre Avenir organisé par le Smictom* les 7 et 8 septembre 2019 à Veneux-les-Sablons. Sept membres de notre association s'y sont relayés. Panneaux informatifs à l'appui, ils ont présenté aux visiteurs le projet d'extension des puits de pétrole porté par la société Bridgeoil à Nonville et dans des communes voisines (voir p.8 et 9). Ils ont ainsi récolté quelque 200 signatures à notre pétition intitulée **Non à de nouveaux forages d'hydrocarbures dans le sud 77 comme ailleurs**.



► **Au marché bio** Une semaine plus tard, le 15 septembre, neuf volontaires d'EBG ont tenu un autre stand au marché bio qui avait lieu au Bois Piget à Dormelles. Là aussi, les échanges avec les visiteurs ont porté sur l'urgence de sortir des énergies fossiles et de lutter contre le réchauffement climatique. Résultat concret ? Encore plus de 100 signataires de notre pétition et des stocks d'encouragements !►

* Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

On s'fait mousser !

LES ATELIERS

« On s'fait mousser ! » ont eu lieu un samedi par mois de 10 h à 12 h,

CourCommune, 21, rue de l'Île à Voulx. Les participants devaient apporter une petite balance, un saladier, un fouet, une râpe, un entonnoir, une bouteille, une grande cuiller et une petite cuiller.

C'est quoi ?

C'est un partenariat à l'initiative de l'association CourCommune et d'EBG. Il a démarré en octobre 2019. Le but ? Fabriquer soi-même ses produits ménagers bons pour nous et bons pour la planète. Nous étions 10 à 12 participants. Coût : 5€ par personne car les produits étaient fournis par

CourCommune. Nous débutons par un échange sur le produit fait la fois d'avant. Puis, nous choisissons une recette par groupe, broyons, pesons, râpons, mélangions nos ingrédients dans la joie et la bonne humeur, pour repartir avec différents produits afin de faire un comparatif à la réunion suivante.

Ainsi avons-nous fabriqué du liquide vaisselle, de la lessive, un produit multi-surfaces, un nettoyeur à vitres, du produit lave-vaisselle. Chacun a été surpris de la simplicité des ingrédients et surtout de la richesse des débats sur le sujet.

Mais encore ?

Au delà du grand intérêt de fabriquer ses produits ménagers, ces ateliers ont été source d'échanges fort intéressants. Nous avons réalisé l'importante place prise par ces produits dans notre quotidien, nous nous sommes interrogés sur leur efficacité, avons



évoqué les difficultés ou pas de les élaborer nous-mêmes, l'énergie en temps, en démarche intellectuelle que l'on est prêts à y consacrer. Citons Claire B., par exemple, à propos du liquide vaisselle : « Les produits sont quand même moins efficaces qu'un produit du commerce en ce qui concerne le dégraissage. Je me pose par ailleurs une question : avec quel genre de produit nos grands-mères lavaient-elles leur vaisselle ? La vaisselle restait peut-être toujours un peu grasse, mais peut-être s'en accommodait-on ? »

Le groupe a eu le mérite de nous pousser à « s'y mettre ». Seul c'est moins drôle, à l'atelier on s'amuse bien, les échanges fusent et l'on repart rechargés pour continuer à se battre pour notre environnement. C'est du concret ! Nous nous sommes aussi rendu compte que nous avons tous nos petits trucs pour le ménage et qu'il est utile et convivial de les

partager. Cela allait du meilleur prix pour le vinaigre blanc, du savon de Marseille le plus écolo à la façon de faire sécher ses draps sans effort ni impact carbone pour

les retrouver frais et comme repassés, à des notions de base de chimie. Si nous étions une majorité de femmes, les hommes présents nous ont apporté un œil nouveau et la joie de voir que « ça bouge au niveau du (des) ménage(s) ».

Vous avez noté ?

Après cette session dédiée aux produits ménagers qui s'est terminée le 1^{er} février, EBG propose d'animer le même type d'ateliers dans d'autres villages. Comme cela s'est passé à Voulx, il s'agirait de collaborer avec une association locale ou le CCAS de la commune, par exemple. N'hésitez pas à nous solliciter et sachez que rien n'est figé : vos idées et votre participation enrichiront sûrement notre démarche. ► **Dominique Nanty**

CONTACT

• ebg.gatinais@orange.fr

Les Prés Patouillats : un refuge pour la biodiversité

LE TEMPS était un peu maussade ce samedi 19 octobre pour la dernière balade-découverte de 2019 organisée par EBG. Nous étions tout de même 14 dont notre guide naturaliste de Seine-et-Marne Environnement, Charlie Darenne, prêt à nous dévoiler les surprises de la zone humide des Prés Patouillats. De toute la promenade, nous n'allions essayer qu'une petite bruine. Au départ, nous avons été chaleureusement accueillis par Mme Bil-



Impossible de piétiner les plantes ou de perturber la petite faune car on découvre le site en se promenant comme ici sur des platelages. L'opportunité de mieux voir frênaie-aulnaie, peupleraie, saulaie marécageuse ou roselières...

lard-Guehring, présidente de l'association Histoire et archéologie de Château-Landon. Partant du très beau parc de la Tabarderie, le groupe a suivi la petite rivière du Fusain en contrebas de la ville en marchant sur les platelages. Ces chemins surélevés de planches de bois – solidement construits il y a deux ans – passent sous les beaux arbres et au-dessus des marécages. Ainsi a-t-on pu admirer de

L'espace naturel sensible de la vallée du Fusain s'étend sur 7,5 ha dont 5,2 ha de zone humide. En s'impliquant dans la valorisation de cette zone, la commune de Château-Landon a marqué sa volonté de préserver la biodiversité.

près la faune et la flore en écoutant les commentaires enthousiastes de notre guide. Et comme en témoignent les photos, il y a tant de choses étonnantes à observer dans cet espace naturel sensible.

La marche nous ayant ouvert l'appétit, nous sommes montés à Château-Landon et avons fait un parfait déjeuner à la pizzeria *Le Généreux* qui mérite bien son nom. Les pizzas étaient si généreuses que certains n'ont même pas pu finir leur plat !

Très contents de cette matinée, nous avons regagné nos chaumières en début d'après-midi. Encore un grand merci à Charlie !

► Théo Hennemann



Un joli 16 mai au marais de Larchant

EBG VOUS PROPOSE une découverte exceptionnelle : celle du marais de Larchant situé à 8 km à l'ouest de Nemours.

Rendez-vous à 9 heures du matin, le samedi 16 mai, avec le guide Frédéric de Lachaise qui nous entraînera durant 2 h 30 dans cette réserve naturelle régionale qui est un espace fragile et protégé.

Le site n'est pas ouvert en permanence. Seules quelques visites y sont organisées chaque année. Ne manquez donc pas l'occasion de l'explorer à une date idéale pour observer et écouter les oiseaux. Le marais abrite une richesse spécifique remarquable tant du point de vue de la faune que de la flore. Dans ce paysage atypique, l'eau et la terre entretiennent de mystérieuses complicités.

Vu que les places sont limitées à 20, réservez la vôtre sans tarder en envoyant un e-mail à ebg.gatinais@orange.fr (objet : marais de Larchant) ou en appelant EBG au 01 64 70 90 09. Précisez le cas échéant le nombre de personnes qui vous accompagneront. Le plan d'accès vous sera communiqué fin avril, début mai. ► T.H.



Le marais de Larchant se visite en parcourant un sentier qui permet de découvrir des habitats variés (aulnaie marécageuse, pelouse sableuse sèche, roselière, saulaie inondée) ainsi que des plantes remarquables. Le guide accompagne aussi l'observation des oiseaux.



Marche pour le climat : la volonté d'agir ici

À L'INSTAR DE 20 ASSOCIATIONS
LOCALES, EBG a signé l'appel à une marche
citoyenne pour le climat lancé par le collectif

« Marche du siècle ICI » de Moret-Veneux-les-
Sablons. Quelque 300 personnes ont bravé la
pluie le dimanche 8 décembre 2019 pour

défiler de la gare d'Avon à la place de la
République à Fontainebleau.
Elles partageaient toutes le même sentiment
d'urgence face aux catastrophes climatiques
qui frappent la planète.
Elles exprimaient toutes la volonté d'agir sur
notre territoire et d'engager nos communes
à prendre très vite des mesures écologiques
afin de limiter les émissions de gaz à effet de
serre, préserver les écosystèmes et la
biodiversité, améliorer le bien-être des vivants,
réduire les inégalités.
Pour chaque association présente à ce
rendez-vous qui s'inscrivait dans le cadre
de la Journée mondiale pour le climat, les
prochaines élections municipales doivent offrir
l'opportunité de faire bouger les lignes. ▮

Menu copieux pour notre dernier CA

LES ADMINISTRATEURS D'EBG ont toujours
du pain sur la planche lorsqu'ils se retrouvent à
Flagy où ils tiennent leur conseil
d'administration. Ainsi, la dernière fois,
le 10 décembre 2019, ils ont notamment discuté
du PLU d'Esmans, de « l'affaire » Bridgeoil à
Nonville, du devenir de la carrière Piketty à
Écuellen, du plan climat de Moret-Seine-et-
Loing, des ateliers « On s'est fait mousser ». Autant
de sujets qui vous sont présentés de façon
détaillée dans ce numéro d'EBG infos. ▮

Rendez-vous à Villecerf le 19 avril pour notre assemblée générale

À NOTER TOUT DE SUITE SUR VOS AGENDAS : EBG tiendra son assemblée
générale le dimanche 19 avril à 17 heures dans la salle polyvalente de
Villecerf, une commune facile d'accès pour la plupart des adhérents.

L'AG sera suivie comme d'habitude vers 18 heures d'une causerie-débat, puis d'un
apéritif offert aux participants. Ceux qui le souhaitent pourront partager sur place un repas
composé des bons petits plats apportés par chacun. Les expériences passées le prouvent :
c'est toujours l'occasion de mieux se connaître et d'avoir des échanges constructifs.
Vous recevrez bien sûr une convocation officielle à ce temps fort de la vie de notre association,
avec toutes les précisions utiles. ▮



Votre adhésion, c'est l'énergie renouvelable d'EBG !

Participer à la vie d'une association, c'est d'abord tout simplement payer sa cotisation
annuelle qui ouvre droit à une réduction d'impôts dans le cas d'EBG. Vous trouverez donc –
glissé dans ce numéro d'EBG infos – votre bulletin d'adhésion.

Le moment est venu, en ce début d'année, de sortir votre chèque ! Ne tardez pas à le faire,
ce qui nous évitera un fastidieux travail de relance. Nous préférons bien sûr consacrer notre
énergie aux multiples dossiers et actions qui nous attendent en 2020 et dont ce bulletin
vous donne un aperçu.

Cela dit, vous pouvez noter au dos de votre chèque ou sur un post-it la date à laquelle vous
souhaitez qu'il soit encaissé. Vous pouvez aussi régler votre cotisation en deux ou trois fois.
D'avance, un grand merci à tous. ▮

Et rendez-vous à Cugny pour la Fête des plantes

LA 12^e ÉDITION de la Fête des plantes aura
lieu comme de coutume le jeudi de
l'Ascension, soit le 21 mai, au hameau
de Cugny, près de La Genevraye (à 8 km
de Moret-sur-Loing).
Dans ce lieu magique, les exposants
comme les visiteurs dont le nombre est
estimé à 5 000, sont tous amoureux de la
nature. Et leur bonne humeur est
communicative !

EBG y tiendra un stand et sera heureux de
vous y accueillir de 9 heures à 18 heures. ▮

SCOT SEINE-ET-LOING

Des avis partagés

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE a été interrogée l'été dernier par le Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Seine-et-Loing sur le projet de schéma de cohérence territoriale (Scot). Elle a alors sollicité l'avis de deux associations qui lui sont affiliées : EBG et Vigilance Environnement (située à la Grande Paroisse). Dans un courrier du 15 octobre 2019, elle a fait parvenir sa réponse et celle des deux associations

Les remarques de FNE Seine-et-Marne

FNE Seine-et-Marne regrette l'insuffisance du réseau de pistes cyclables, demande plusieurs plans (sur la création de pistes cyclables et sur les espaces protégés) et une carte sur le Schéma régional de cohérence écologique. À propos du Document d'orientation et



Le Scot prévoit de protéger les bois de plus de 150 ha. Notre bocage se caractérise par de multiples zones boisées moins importantes. Celles-ci peuvent donc être à la merci des carrières, entre autres.

d'organisation de l'espace, elle estime que les zones d'activités économiques prévues sont disproportionnées par rapport aux besoins des villages et font disparaître une

centaine de terres agricoles.

Afin de favoriser le tourisme vert le week-end, elle propose d'utiliser la voie ferrée de Flamboin-Montereau qui sert en semaine au transport de matériaux.

Les points de vue d'EBG et de Vigilance Environnement

EBG souligne que le Scot ne protège que des bois de 150 ha. Il plaide en faveur des chemins de randonnées, des petits bois qui constituent des liaisons vertes, abritent la faune et la flore sauvages, fournissent du bois de chauffage, et sont typiques du paysage du bocage. Il juge insuffisantes les exigences à respecter lors des procédures d'autorisations pour l'ouverture des carrières, puis au cours de leur exploitation et à la fin lors de leur remise en état. Vigilance Environnement s'associe aux remarques de FNE Seine-et-Marne et d'EBG au sujet des bois, des chemins, des carrières et de la disparition des terres agricoles. Elle dénonce les prévisions démesurées du Scot en matière d'habitat et de développement démographique. **▮ Jeanne Brune**

Sdrif, Scot et PLU : l'essentiel à savoir

LE SCHÉMA DIRECTEUR de la Région Île-de-France (Sdrif), le Schéma de cohérence territoriale (Scot) et le Plan local d'urbanisme (PLU)* sont des documents d'urbanisme.

■ **Le Schéma directeur de la Région Île-de-France (Sdrif)** est un document de planification stratégique. Il a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Il est élaboré par le Conseil régional d'Île-de-France en collaboration avec l'État.

Le Sdrif est un document opposable, c'est-à-dire que les Scot doivent s'y conformer.

■ **Le territoire de Seine-et-Marne est divisé en Scot.**

Notre secteur du Sud Seine-et-Marne élabore deux Scot auxquels EBG participe : **le Scot « Seine-et-Loing »** (44 communes) et **le Scot « Nemours-Gâtinais »** (32 communes).

Un Scot est un document de planification d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Il aborde les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques ...

Un Scot est un document opposable, c'est-à-dire que les PLU doivent s'y conformer.

■ **Les Scot sont élaborés et révisés par les Syndicats mixtes d'études et de programmation (SMEP)** composés d'élus municipaux en collaboration avec les services de l'État, les associations, les Chambres

consulaires (agriculture, artisanat, commerce et industrie) et les citoyens.

Voici les documents principaux qui composent un Scot.

- Le diagnostic et l'état initial de l'environnement : ils mettent en évidence les tendances d'évolution en cours, évaluent les risques et les opportunités du territoire.
- Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : il définit les objectifs stratégiques pour les politiques publiques d'aménagement.
- Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) : il décline le PADD et ses objectifs à travers de prescriptions d'urbanisme et d'aménagement.
- Des documents graphiques.

▮ **Guy Largillière**

* Voir EBG infos n° 48.

MORET-LOING-ET-ORVANNE

Plan climat : passer des projets aux actes

Avec ses 40 000 habitants répartis sur 228 km², la Communauté des 19 communes de Moret-Seine-et-Loing (MSL) était tenue de plancher sur un plan climat-air-énergie territorial afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique. Elle a donc organisé des conférences et des ateliers participatifs ouverts à tous. Zoom sur le premier atelier dédié à l'habitat et au bâti auquel a participé EBG.

Le but du plan climat est d'établir une liste d'actions programmées sur six ans pour limiter la production de gaz à effet de serre, promouvoir les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air. **Le 23 novembre 2019**, des élus et des citoyens de MSL ont travaillé de concert sur le thème de l'habitat et du bâti. Ce premier atelier a fait émerger un stock d'idées intéressantes à mettre en œuvre.

Un conseiller à votre disposition

Une représentante de Seine-et-Marne Environnement, Mme Duclau, a ouvert la séance en présentant la future **plateforme territoriale de la rénovation énergétique**. Celle-ci interviendra bientôt sur MSL. Concrètement, un conseiller sera à la disposition du territoire deux jours et demi par semaine. Il tiendra des permanences itinérantes afin d'accompagner habitants et bailleurs dans leurs démarches de rénovation en matière technique et financière. Il pourra organiser des « balades thermiques », sensibiliser artisans et professionnels aux nouveaux matériaux, intervenir auprès des PME et accompagner les com-



munes dans leurs efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Autant dire que tout le monde est concerné !

Rénovation de l'habitat indispensable

Les participants ont ensuite creusé trois pistes essentielles. La première conduit vers une action volontariste pour une rénovation de l'habitat. Il s'agit de sensibiliser les habitants et les bailleurs à la rénovation énergétique, par conséquent de communiquer et d'informer – y compris de façon personnalisée – sur les coûts, les aides financières possibles, les éventuels crédits d'impôts ainsi que les techniques de rénovation.

Pourquoi pas aussi réaliser une thermographie aérienne par drones et communiquer les résul-

CONTRIBUEZ AU PLAN CLIMAT !

Il n'est pas trop tard pour apporter votre pierre à l'édifice du plan climat via Internet.

Connectez-vous à climat-msl.fr, le forum où vous pouvez vous exprimer.

tats aux propriétaires ? Organiser un « Salon de l'habitat responsable » où le visiteur obtiendrait un diagnostic rapide de son logement, des premières solutions, une liste de professionnels de confiance ? Sur ce dernier point a émergé le projet de développer des formations à coût réduit pour les professionnels du BTP. Ceux-ci signeraient dans la foulée une charte d'engagement et seraient labellisés.

Vers la sobriété énergétique

La deuxième piste envisagée consiste à travailler pour améliorer les usages du bâti privé, commercial et tertiaire. C'est la sobriété énergétique qui est en ligne de mire. Chacun devrait l'atteindre en suivant une « Charte des bons gestes » diffusée largement. De quoi faire des économies de CO² et d'argent.

La troisième piste concerne le secteur public qui doit devenir exemplaire en matière énergétique. Pour les participants, réduire les émissions du bâti public est un impératif incontournable. D'où l'idée de proposer aux élus et aux services des formations *ad hoc*, une sensibilisation aux coûts et aux énergies réalisables à intégrer dans les choix d'investissement. Il faut en outre engager un plan de rénovation des bâtiments publics, profiter du plan climat pour inciter les communes à poursuivre leur travail avec les écoles, donc responsabiliser les enfants et les équipes éducatives, etc.

Après les élections municipales

Nombre de propositions ont été faites lors de cette séance et des trois ateliers suivants qui ont traité de l'agriculture et de la consommation, des déplacements (usage des voitures personnelles et transports en commun), et enfin des économies, des déchets et des nouvelles énergies. Toutes seront d'abord étudiées par les élus qui retiendront une série d'actions à mener. Celles-ci seront analysées sur les plans technique et financier d'ici à mars 2020. **Après les élections municipales**, la nouvelle équipe se prononcera par vote sur le document et le projet du plan climat sera présenté à la population lors d'une réunion publique. Restera à le concrétiser et à ne pas le laisser à l'état de vœux pieux. **LD J. L.**

ESMANS

Non à une nouvelle zone commerciale au Petit Fossard

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Esmans annonce le déclassement de 57 ha de terres agricoles en zone d'aménagement économique (ZAE). Cette surface serait consacrée à la création d'une zone commerciale qui ferait le pendant de celle du Bréau située juste de l'autre côté de la départementale. EBG n'est pas favorable à ce projet.

Les arguments ne manquent pas pour justifier l'avis défavorable d'EBG à propos de la création d'une zone commerciale sur le territoire d'Esmans. Notre association les a exposés dans un courrier adressé au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 18 novembre au 21 décembre 2019. En voici les points essentiels.

Protéger le climat et la biodiversité

- La disparition de terres agricoles et leur remplacement par des zones artificialisées participent de la déréglementation du climat ; ils sont l'une des causes avancées pour les grandes inondations que nous avons vécues ces dernières années. Cette position est conforme à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace (instruction du gouvernement du 29 juillet 2019).
- Plusieurs des intervenants dans ce dossier notent les difficultés rencontrées par les magasins de la zone du Bréau confrontés à de fréquentes inondations. L'artificialisation



des terres de la zone d'Esmans (légèrement plus élevée) augmenterait les ruissellements accentuant ainsi les difficultés des commerces déjà installés.

- La zone considérée présente un intérêt écologique particulier. Elle est limitrophe d'une zone Natura 2000, « la Bassée et plaines adjacentes », zone de protection spéciale, protégée au titre de la Directive oiseaux. Les terrains concernés par la ZAE sont dans la Zone d'importance pour la conservation des oiseaux ZICO IF03. La ZAE est limitrophe de plusieurs Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff). De plus une partie des terres est une zone potentiellement Espace naturel sensible : elle peut donc être préemptée par le Département afin d'en faire un nouvel ENS. Ces zones sont choisies en fonction de leur intérêt environnemental.
- La commune est limitrophe à la Réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais.

Néfaste : l'artificialisation des terres agricoles

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) s'est aussi inquiétée de ce projet. Elle souligne que « l'évaluation environnementale était notamment motivée par la possibilité d'impacts significatifs des possibilités d'extension de la ZAE du Petit Fossard sur les enjeux liés à : l'artificialisation de terres

agricoles ; la préservation de la trame verte et bleue intercommunale ; le paysage ; la qualité de l'air et les nuisances sonores ; l'alimentation en eau ; le risque naturel d'inondation et technologique (canalisations de transport de gaz et installations classées pour la protection de l'environnement) ; la pollution des sols. » Elle considère dans son avis que « que le PLU ne justifie pas la nécessité économique de l'agrandissement de la ZAE et ne propose pas assez de mesures de protection concernant la continuité de la trame verte et bleue. Enfin, elle note le risque d'inondation à cause de la nappe phréatique affleurant dans cette zone ».

Développer l'agriculture bio de proximité

Par ailleurs, la viabilité économique d'une nouvelle zone commerciale ne paraît pas étudiée dans le PLU, alors que la zone adjacente du Bréau montre déjà des espaces inutilisés. La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) donne un avis défavorable en « considérant la fragilité du tissu commercial du centre ville de Montereau-Fault-Yonne et l'offre commerciale existante jugée suffisante ». En outre, les infrastructures routières vers Montereau sont déjà saturées avec les zones commerciales actuelles du Bréau et de la Sucrerie et ne pourraient supporter un nouvel afflux de véhicules.

EBG, quant à lui, défend un projet qui promeut le développement de l'agriculture biologique paysanne de proximité. Les terres concernées devraient faire l'objet d'un soutien à l'installation de maraichers, d'élevages de chèvres et autres, de la part de l'État et de la Safer*. Des associations telles que le GAB (Groupement des agriculteurs bio), Les champs du possible et Terres de Lien sont d'ores et déjà disponibles pour étudier des projets alternatifs afin de répondre à la demande identifiée d'une production biologique de proximité.

► **Louis-Marie Barnier et Henri Doublier**

* Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Les suites du dossier Bridgeoil

► **Bridgeoil qui exploite une concession de mines d'hydrocarbures à Nonville souhaite l'étendre sur La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Treuzy-Levelay, Villemaréal et Villemer. La superficie actuelle d'exploitation (10,7 km²) serait multipliée par quatre (41,6 km²). Trois plateformes comportant 19 puits seraient construites : une nouvelle à Nonville avec 10 puits, une à Villemer avec 5 puits et une à Treuzy-Levelay avec 4 puits. De quoi provoquer la colère et l'inquiétude des riverains. Cette demande d'extension a fait l'objet d'une enquête publique du 19 août au 20 septembre 2019. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti d'une réserve expresse. Décryptage.**

Trois points de vue à connaître

DANS SON RAPPORT, le commissaire enquêteur fait référence aux courriers qu'il a reçus. Ceux-ci auraient dû se trouver en annexes sur le site gouvernemental. Or, ce n'est pas le cas. *EBG infos* vous en livre ici des extraits.

EBG : sortir des énergies fossiles
« Notre association (...) s'oppose à la demande d'extension de la société Bridgeoil qui est en contradiction totale avec les

engagements de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP 21) de 2015. La Cop 21 incite à réduire les émissions de gaz à effet de serre provoquées entre autres par l'utilisation du pétrole.

Par ailleurs, la loi Hulot a été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat en décembre 2017. Elle met fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures. Certes, le décret d'application n'est pas encore paru, mais cette loi a le mérite d'exister. Le président de la

République, Emmanuel Macron, avait d'ailleurs tweeté le 1^{er} décembre 2017 : « *Très fier que la France devienne aujourd'hui le premier pays du monde à interdire tout nouveau permis de recherche d'hydrocarbures dès maintenant et toute exploitation d'ici 2040* ».

Il est urgent d'appliquer ces textes et de sortir progressivement des énergies fossiles pour atteindre le zéro émission de gaz à effet de serre en 2050 et limiter la hausse de la température mondiale à 2°C d'ici à 2100. La société Bridgeoil, plutôt que de vouloir tirer davantage de profits financiers en forant de nouveaux puits de pétrole et **ceci sans tenir compte des risques sanitaires pour les riverains de Nonville et des forts désagréments qu'ils subissent** (odeurs nauséabondes, perte de valeur de leurs biens), la société Bridgeoil donc pourrait investir dans la recherche d'énergies propres et renouvelables. »

France Nature Environnement Seine-et-Marne : l'Histoire sera juge

« Peut-on encore raisonnablement accorder des concessions à une société visant certes une extraction conventionnelle de pétrole, mais qui est loin d'être sans nuisances : odeur, bruit, trafic, risques de pollution des terres, des nappes phréatiques. On oublie trop souvent (...) que ce sont les ruptures des canalisations notamment des eaux réinjectées (...) qui sont à l'origine de plusieurs accidents industriels. (...) On constate donc que (...)

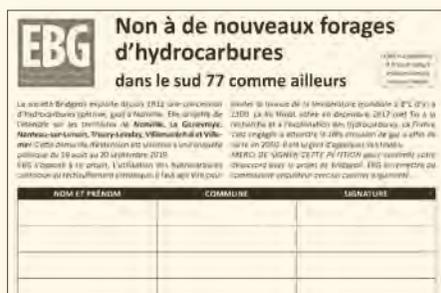
les organismes financiers sont encore prêts à financer des opérations s'inscrivant sur le modèle 100 % carbone alors qu'il faudrait investir à 100 % sur des énergies renouvelables, et en plus et surtout arrêter de consommer ou de mettre en péril les terres agricoles et nos ressources en eaux... et ce n'est pas l'éventuelle opération green washing présentée par Bridgeoil avec la récupération d'eau chaude qui va changer la donne. (...)

Au train où vont les choses, **on saura rapidement si nous nous dirigeons vers +7°** à l'hor-

1895 personnes

ont signé notre pétition* intitulée « Non à de nouveaux forages d'hydrocarbures dans le sud 77 comme ailleurs » que nous avons remise au commissaire enquêteur le 20 septembre 2019. Ce chiffre témoigne d'un bel élan de solidarité de la part des adhérents d'EBG, de France Nature Environnement Seine-et-Marne, de riverains des communes concernées par le projet de Bridgeoil et d'habitants de communes voisines comme Lorrez-le-Bocage. Chacun s'est démené pour faire circuler le texte et pour faire du battage y compris sur les réseaux sociaux. À Villemer, un couple a même réalisé et diffusé un tract informatif incitant à signer la pétition et à noter des observations sur le registre prévu à cet effet. **Merci à tous pour cette mobilisation sans laquelle l'enquête publique, lancée en plein été, risquait de passer inaperçue.** ▮

* soit 871 signatures sur papier et 1 024 en ligne sur change.org



zon 2100 ou si nous serons capables d'infléchir nos modes de production et de consommation pour rester à 2°C. L'Histoire sera juge des décisions prises aujourd'hui, alors que nous savons qu'en cette période critique pour l'évolution du climat, l'industrie devrait muter vers des opérations et des processus entièrement décarbonés. »

Eau de Paris : risques de pollution

« Eau de Paris émet un avis fermement négatif concernant ce projet, incompatible avec les enjeux d'alimentation en eau potable des Parisiens et des habitants des communes dont les ressources sont impactées par le projet d'extension. Il comporte des risques importants de pollution des ressources en eau superficielles et souterraines. La zone concernée [est] particulièrement vulnérable en termes de transferts étant donné la nature karstique de l'aquifère exploité pour l'alimentation en eau potable (craie sénotonurienne). L'aquifère est à la fois relativement peu protégé des éventuelles contaminations de surface et sujet à des circulations rapides via le réseau karstique (...). Les vitesses élevées de transfert ne laisseraient de plus que peu de temps aux gestionnaires de captages d'eau potable pour intervenir en cas de contamination. Les risques sont ainsi importants lors de la foration (...) et dans le cadre de l'exploitation des puits réalisés (...). Des risques existent également concernant le transport des hydrocarbures (...).

Un projet de déclaration d'utilité publique de protection des captages de Bourron, Villemer et Villemer est en cours d'instruction par l'ARS* 77 pour présentation en enquête publique (...) début 2020. Or, les communes précitées sur lesquelles l'extension de la concession de Nonville est projetée, se situent dans les périmètres de protection de ces captages, situation ayant motivé un avis défavorable de l'ARS 77 sur ce projet en juillet 2019. La notice d'impact jointe au dossier d'enquête publique déposé par la société Bridgeoil ne tient aucunement compte de l'existence des captages gérés par Eau de Paris (...). »

* Agence régionale de santé.

Les conclusions de l'enquête publique

UNE LEVÉE de boucliers : voilà ce qu'a provoqué la demande par Bridgeoil d'une extension à l'est de la concession dite de Nonville. La période de l'enquête publique, annoncée dans les journaux le 29 juillet 2019, ne se prêtait pourtant pas à une aussi forte mobilisation des habitants. L'équipe d'EBG, bien que restreinte durant l'été, a joué un rôle moteur pour alerter la population et la presse. L'esprit d'initiative et l'implication des citoyens ont fait le reste.

Sulfure d'hydrogène

Dans son rapport*, le commissaire enquêteur, Michel Vayssière, souligne que les nombreux avis (écrits ou oraux) sont tous à divers titres défavorables ou très dubitatifs. Il note que « la plupart des intervenants ont légitimement placé leurs réflexions dans le cadre général du réchauffement climatique ». Et de lister les principaux problèmes soulevés par le public.

Les Nonvillois, aux premières loges depuis 2012, se plaignent de l'odeur d'œuf pourri et dans deux cas d'irritations oculaires. Ils s'inquiètent sur la toxicité à long terme de l'hydrogène sulfuré (H₂S). Michel Vayssière en a tenu compte. S'il a donné un avis favorable au projet d'extension, il l'a conditionné à une réserve expresse : **avant toute demande de nouvelle exploitation pétrolière, Bridgeoil devra d'abord**

* <http://www.seine-et-maine.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/HYDROCARBURES-Extension-de-la-Concession-de-Nonville-Societe-BRIDGEOIL/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>

résoudre le « problème du dégagement gazeux, particulièrement désagréable au plan olfactif et nocif au plan toxicologique, du sulfure d'hydrogène sur la plateforme actuellement exploitée de Nonville ». Bridgeoil juge possible la résolution technique de ce problème, mais celle-ci devra être vérifiée par un organisme indépendant et officiellement compétent ainsi que par les municipalités des six communes concernées. Enfin, l'organisme

devra être désigné par une autorité administrative supérieure. **Si cette réserve n'est pas levée, l'avis du commissaire enquêteur devra alors être regardé comme défavorable.**

Grand écart

Les autres problèmes soulevés par le public ont été analysés avec

soin, mais n'ont pas incité le commissaire à donner un avis défavorable, soit au vu des réponses apportées par Bridgeoil, soit au regard de la législation en vigueur.

Ainsi, les nuisances sonores occasionnées par l'activité des plateformes seraient réduites. La pompe à balancier de type « tête de cheval » a été démontée et ne sera plus utilisée à l'avenir. Les forages se feraient loin des habitations. Le bruit des extractions est bien plus faible. Et les nuisances provoquées par les poids lourds ? « La production des éventuels futurs puits serait centralisée et stockée en réservoirs sur un seul site proche de la D 403 où elle serait amenée par oléoducs souterrains et évacuée directement dans des camions citernes par la route sans accéder aux bourgs », précise Bridgeoil. >>>



» Quant à la loi Hulot brandie par plusieurs personnes, Michel Vayssière rappelle qu'elle interdit toute nouvelle prospection et exploitation des hydrocarbures sur le sol national et définitivement en 2040. « Or, il ne s'agit pas ici d'un nouveau territoire mais d'une demande d'extension d'un territoire déjà concédé et exploitable (...) jusqu'au 17 juillet 2034 et, une loi n'était pas rétroactive, elle ne peut abroger des autorisations antérieures à son adoption. » Exact, évidemment, mais à ce train-là, pourquoi Bridgeoil ne tenterait-il pas d'étendre davantage encore son aire d'exploitation ? **Une fois de plus, on constate le grand écart entre ce que la loi continue de permettre et ce que la morale réproouve face à l'état alarmant de la planète.**

Le commissaire enquêteur rappelle que même si l'extension de la concession de Nonville est autorisée, « chaque nouvelle ouverture de puits devra faire l'objet d'une enquête publique distincte ».

Il faut donc se préparer à réagir à chaque fois avec force si l'on veut contribuer au decrescendo des énergies fossiles et au crescendo des énergies renouvelables.

► **Fabiola Sustendal**

DORMELLES

Approbation du PLU

RAPPELONS que par délibération en date du 12 janvier 2015, le conseil municipal de la commune de Dormelles a décidé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme en remplacement du plan d'occupation des sols.

L'enquête publique à laquelle EBG a participé s'est déroulée du 18 avril au 23 mai 2019. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. **Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé le PLU.** La délibération et les annexes sont consultables sur le site de la commune de Dormelles (00.ANNEXE PLU, Approbation du plan local d'urbanisme, page 23). ► **G. L.**

ÉCUELLES

Meilleur bilan environnemental pour la carrière Piketty

LA RÉUNION DE LA CLICEC* de la carrière Piketty a eu lieu le 18 novembre 2019 à la mairie d'Écuelles. La présentation a été faite par les deux nouveaux (et jeunes) responsables de l'entreprise. Actuellement, l'activité de la carrière est réduite car le cassage a été abandonné et les outils de production vendus. Le gros



casseur n'a pas encore trouvé preneur, avis aux amateurs ! Et le stock d'explosifs a été évacué. L'an dernier, l'essentiel

de l'activité a consisté à réaménager le site Est et à remblayer le site Ouest, ce qui a entraîné des frais importants. Piketty transforme également les matériaux inertes restés sur la carrière en les traitant à la chaux pour en faire un nouveau matériau qui trouve son utilité dans certains secteurs du bâtiment et dont il fait négoce.

Le bilan environnemental est donc beaucoup plus positif qu'auparavant, puisqu'il n'y a plus de tirs de mine depuis janvier 2018, donc moins de bruit, moins de vibrations. Subsiste le problème des poussières (qui doit être partagé avec l'usine de graviers La Provençale de l'autre côté de la rue Georges-Vilette) qui est toujours pris au sérieux par l'entreprise tout comme le suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines.

► **Josette Leclerc**

* Commission locale d'information et de concertation d'Écuelles sur la carrière.

CHEVRY-EN-SEREINE

Un PLU au diapason des souhaits d'EBG

LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME de Chevry-en-Seraine a été soumis à enquête publique du 18 septembre au 19 octobre 2019.

Ce document, dont nous avons suivi l'élaboration au cours des derniers mois, est tout à fait conforme aux orientations souhaitées par notre association. À savoir un développement harmonieux du village préservant son caractère rural, avec une « consommation d'espace » très limitée (3 hectares, répartis entre équipements collectifs et terrains constructibles), une volonté de préserver les espaces naturels (bois, haies,

mares, chemins...) ainsi que la biodiversité, et de sauvegarder le petit patrimoine présent sur le territoire communal (croix, puits, polissoirs...).

L'utilisation des « dents creuses » (terrains non construits en zone urbaine), la rénovation de l'habitat ancien et le changement d'affectation de certains bâtis agricoles devraient permettre une augmentation modérée de la population (10 à 15 % prévus à l'horizon 2030).

En souhaitant que la qualité du cadre de vie attire une population jeune, dont l'installation pourrait être facilitée, assurant notamment la pérennité de l'école.

Une évolution maîtrisée, un souci de préserver l'environnement et de développer la biodiversité, tels sont les choix qui structurent ce PLU, que notre association ne peut qu'approuver. ► **M. R.**

VARENNES-SUR-SEINE

Le bio arrive à la cantine !

C'EST UNE PREMIÈRE pour les enfants varennois qui ont fréquenté le centre de loisirs **Belles couleurs pendant les vacances de la Toussaint 2019.** À la cantine, plus de 80 % des

aliments provenaient de la culture biologique.

La commune de Varennes-sur-Seine renouvellera l'expérimentation aux vacances de Pâques et projette de généraliser les repas bio à tous les scolaires et aux personnes âgées dès la rentrée 2020.

EBG infos reviendra en détail sur cette initiative dans son prochain numéro. ►



SAINT-ANGE-LE-VIEIL (VILLEMARÉCHAL) 1650 arbustes plantés pour les abeilles

LE MARDI 26 NOVEMBRE 2019, 130 volontaires ont planté 1 650 arbustes mellifères en moins de deux heures ! Le projet, envisagé par Élisabeth et Sébastien Goiset, agriculteurs-apiculteurs à Saint-Ange-le-Vieil, a été soutenu par l'Association française des arbres champêtres (Afac-Agroforesteries) et la Fondation Yves Rocher qui luttent contre l'effondrement de la biodiversité et le réchauffement climatique.

« En 50 ans, on a perdu 1 300 000 km de haies dans notre pays, rappelle Jean-Philippe Beau-Dovezy, naturaliste à la Fondation Yves Rocher. Nous en plantons 600 km par an avec l'Afac, ce qui représente 600 000 arbres. » Depuis 2010, le programme « Plantons pour la planète » a déjà permis de planter plus de 3 millions d'arbres hors forêt et vise l'objectif de 5 millions en 2021.

Les vertus du bocage

Ce mardi 26 novembre, il s'agit d'y contribuer en installant 1 650 arbustes mellifères le long de la jolie route qui serpente de Saint-Ange-le-Vieil à Flagy. Une opération essentielle pour les abeilles que Sébastien Goiset élève depuis avril 2019. « J'avais semé un champ de fleurs pour qu'elles puissent y butiner, raconte-t-il, mais les fleurs ont souffert de la sécheresse l'été dernier et les abeilles manquaient de ressources. » D'où l'idée de planter trois haies champêtres sur une longueur de 550 mètres. Le chantier a été orchestré par Olivier Jacqmin, paysagiste à Lorrez-le-Bocage, missionné par l'Afac et la Fondation Yves Rocher. Il est rompu

à ce genre d'exercice pour en avoir mené à Chevry-en-Sereine et Flagy, par exemple. « Évidemment, notre action ne fait pas l'unanimité, loin de là ! Certaines municipalités et certains propriétaires fonciers n'ont toujours pas compris les vertus nombreuses du bocage », déplore-t-il. À cela s'ajoute la menace du sacage d'une zone de 93,3 ha (dont 60 ha de bois) située à la pointe nord du territoire de Lorrez-le-Bocage si la société GSM obtient l'autorisation d'y exploiter des chaillies*.

Un chantier solidaire

Pas question de baisser les bras pour autant. Jean-Claude Tournier, maire de Chevry-en-Sereine, investi depuis longtemps dans la protection de l'environnement, se veut positif : « Je suis heureux de voir que l'initiative de planter des haies provient cette fois d'un agriculteur. C'est encourageant. » Encourageant aussi de mesurer la bonne humeur des 130 personnes actives sur ce chantier solidaire. Plusieurs membres de l'équipe municipale de Villemaréchal-Saint-Ange n'ont pas hésité à mouiller la chemise aux côtés des habitants du secteur, du personnel d'Yves Rocher et de l'Afac. À signaler aussi la collaboration de 22 élèves de la classe de première « Aménagement et valorisation des espaces » et de deux professeurs du lycée agricole Le Chenoy venus spécialement du Loiret pour participer à l'aventure.

► **Fabiola Sustendal**

* Rognons de silex utilisés après concassage à La Grande-Paroisse pour fabriquer du béton ou réhabiliter les routes.



Concrétiser un projet de plantation de haies

LE PROGRAMME « PLANTONS EN

FRANCE – en route vers 5 millions » est soutenu par la Fondation Yves Rocher-Institut de France et l'Association française des arbres champêtres (Afac-Agroforesteries). Peuvent bénéficier d'une aide à la plantation de haies les particuliers (sous certaines conditions), les agriculteurs, les collectivités, les associations, les écoles, etc. Les

intéressés doivent se rapprocher de l'un des 90 opérateurs qui mettent ce programme en œuvre. La liste des opérateurs figure dans le rapport annuel de l'Afac. Les communes ou les structures ayant d'importants volumes à traiter peuvent répondre chaque année à l'appel à projets (le prochain ouvrira le 14 février 2020).

Informations et formulaires de candidature se téléchargent sur <https://afac-agroforesteries.fr> à la rubrique **Plantons !** – L'appel à projets. Contact : plantons@afac-agroforesteries.fr ►

À vos pioches !

LE PROCHAIN CHANTIER de plantation de haies champêtres aura lieu le mercredi 26 février à Vaux-sur-Lunain sur les parcelles de maraîchage bio de Michel Grao. EBG vous incite à y participer et à vous inscrire en envoyant un message à planteis@wanadoo.fr. Précisions à venir sur notre page Facebook et par e-mail à tous nos adhérents. ►



Moteur de recherche

UTILISEZ ECOSIA plutôt que Google ! C'est le seul moteur de recherche sur Internet qui neutralise 100 % de ses émissions de CO₂ en finançant la plantation de millions d'arbres un peu partout sur la planète. ►

Les maires ruraux face aux enjeux environnementaux

▶ **À la veille des élections municipales, nombre de citoyens et d'associations comme EBG veulent que les futurs élus s'investissent pour lutter contre le dérèglement climatique. Quelles actions concrètes peuvent-elles être menées ? Comment ? Éléments de réponses avec François Deysson, maire de Villecerf et président de l'Associations des maires ruraux de Seine-et-Marne (AMR 77) depuis le 24 mai 2019.**

Les problèmes environnementaux préoccupent-ils les maires ruraux et en particulier ceux de l'extrême Sud 77 ?

Bien sûr et ils ne peuvent pas s'en abstraire ! Dans ma commune, si je suis réélu, mon programme s'articulera sur trois objectifs : **mieux manger, mieux habiter, mieux respirer.**

Mieux manger, cela veut dire entre autres respecter les circuits courts. Localement il faut exiger des sociétés de restauration – qui proposent la plupart du temps des « liaisons froides » aux cantines scolaires – des achats en circuit court, voire des achats de nourriture issue de l'agriculture biologique ou raisonnée.

Je suis pour une écologie pragmatique, une écologie où les gens se parlent. En tant que président de l'AMR 77, j'ai signé la charte de bon voisinage⁽¹⁾ avec les agriculteurs. Il faut réfléchir à la mise en place des principes de cette charte : ne pas traiter en cas de grand vent par exemple et **accompagner les agriculteurs vers un changement de pratiques, d'utilisation de produits.**

Que pensez-vous de la décision gouvernementale sur les distances d'épandage ?

Je suis halluciné par ces distances de 5 ou 10 mètres ! Toutefois j'estime qu'il n'est pas du ressort des maires de prendre des arrêtés, ce n'est pas leur domaine de compétences. Cette décision doit se prendre au niveau du Conseil de l'Europe. À l'échelon local, n'oublions pas le rôle nourricier des



terres agricoles. Les maires ruraux sont sensibles à ce sujet et s'engagent à éviter les villages-rues et à resserrer le tissu urbain pour préserver les terres agricoles. Ils sont sensibles à l'artificialisation des sols.

Comment l'AMR 77 aborde-t-elle la gestion de l'eau ?

Il y a deux axes concernant l'eau : l'eau que nous buvons et les eaux naturelles (mares, tourbières, rus, cours d'eau...). La gestion de l'eau est directement en lien avec l'agri-

« Je suis pour une écologie pragmatique, une écologie où les gens se parlent. »

culture. Dans notre secteur, les zones définies par Eau de Paris où il est interdit d'épandre des pesticides doivent être respectées. Il incombe aux élus d'être très vigilants sur ce point. Ils doivent aussi veiller à la qualité de nos eaux naturelles, à nos tourbières, nos mares qui jouent le rôle d'éponges.

Cela exige une gestion intelligente à l'échelon d'un bassin. Il faut se préoccuper de la qualité des rives, du nettoyage des rivières, des échelles pour les passages des poissons. **Les zones naturelles humides qui sont des réserves de biodiversité sont à préserver comme la prunelle de nos yeux.** Et il faut réfléchir avec les élus sur les dépôts d'ordures. À ce propos, je m'oppose fermement à la mise en place d'une décharge importante pour le Grand Paris sur la commune de Yèbles dans le nord 77.

Quelles actions envisagez-vous pour améliorer la qualité de l'air ?

Il faut évidemment moins de véhicules sur les routes et développer l'offre de transports en commun dans les zones rurales. Depuis février, une offre de transport à la demande⁽²⁾ est en place dans la communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing (MSL).

Elle permet de rejoindre les gares SNCF de Moret et Nemours (aller/retour).

De plus, dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale, **j'ai obtenu le 7 janvier dernier la réduction du trafic des poids lourds sur la D 403 entre Nemours et Montereau.** Depuis février, tous les poids lourds qui ne sont qu'en transit sur cet axe, sont déviés vers la D 606. Moins de vibrations et moins d'émissions de particules ! Nous réfléchissons également à la mise en place d'une plateforme de « court-voiturage », soit un arrangement encadré entre parti-

culiers qui devrait voir le jour en 2021. Ce projet, pris en charge par Île-de-France Mobilité et MSL, devrait comporter une application sur Smartphone et une ligne téléphonique fixe.

Qu'entendez-vous par « mieux habiter » ?

En milieu rural, 60 % du parc de l'habitat sont des « passoires énergétiques » qui génèrent une forte pollution atmosphérique. Nous revenons là au problème des émissions nocives. **Grâce au plan climat⁽³⁾ de MSL**, les habitants pourront s'adresser à un conseiller pour obtenir un diagnostic de leur logement, connaître les aides susceptibles de leur être attribuées, se voir proposer des entreprises labellisées. Ils pourront ainsi avoir accès à un diagnostic hors entreprise, faire contrôler les devis puis les travaux réalisés avant de régler leur facture. Ils ne seront donc plus victimes des nombreux escrocs qui proposent des soi-disant isolations à un euro. Afin de mieux informer la population, je prévois un référent climat sur ma commune et j'incite les autres maires ruraux à en faire autant. Pour sortir du carboné et limiter les émissions de CO₂, ici à Villecerf les bâtiments de la commune vont passer du fuel aux granulés de bois. **J'incite aussi mes collègues de l'AMR 77 à sortir des énergies fossiles** et à se rapprocher du Syndicat départemental d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) qui s'adresse aux élus et regroupe plus de 400 communes. Ils peuvent y obtenir des aides financières substantielles. Mieux habiter permettra donc de mieux respirer.

► Propos recueillis par Dominique Nanty

(1) Signée le 2 octobre 2019 en Seine-et-Marne par la préfète, les présidents de la FDSEA, des Jeunes agriculteurs, de l'Union des maires, de la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France, du Conseil départemental. (2) Pour profiter de ce service disponible exclusivement sur demande, il suffit de s'inscrire et de réserver son trajet (site : tad.idfmobilites.fr ou réservation au 09 70 80 96 63). (3) Voir article sur le plan climat de MSL en page 6.



Nicolas Deschamps

Prévenir et gérer les inondations

LE DÉPARTEMENT de Seine-et-Marne a organisé une réunion sur les risques d'inondation le 25 novembre 2019 à Moret-sur-Loing.

M^{me} François de la DDT 77 ouvre la séance en présentant l'organisation de la gestion des inondations au sein de l'État et des collectivités. **Depuis le 1^{er} janvier 2019**, la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations est transférée à l'**Établissement public territorial du Bassin Seine Grands Lacs (ETBT)**, pour l'amont de la Seine, et à l'**Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Épage)**, pour le bassin versant du Loing. Tous deux gèrent les ouvrages destinés à prévenir les crues tandis que la DRIEE* effectue leur contrôle. L'Épage élabore un Programme d'actions et de prévention des inondations (Papi) pour le bassin du Loing, en cours d'enquête publique.

Un référent inondation, désigné au sein de la DDT 77, aide à réaliser des plans de prévention. Ceux-ci comportent les mesures à prendre en cas de crises. Des cartes de vigilances et un système d'alerte sont créés. Des plans de crise communaux et des repères des crues sont réalisés. Les zones d'expansion des crues sont recensées. Les schémas de l'eau potable, de l'assainissement, et des zones d'expansion à créer sont en cours. Il est prévu de sensibiliser les entreprises et d'analyser les bonnes et mauvaises pratiques lors des crises. **Deux systèmes d'information – Vigicrue et Vigicrue Flash – existent ; une cartographie des zones inondables**

avec les hauteurs de crue, aussi. Les communes et les associations peuvent accéder aux informations après inscription.

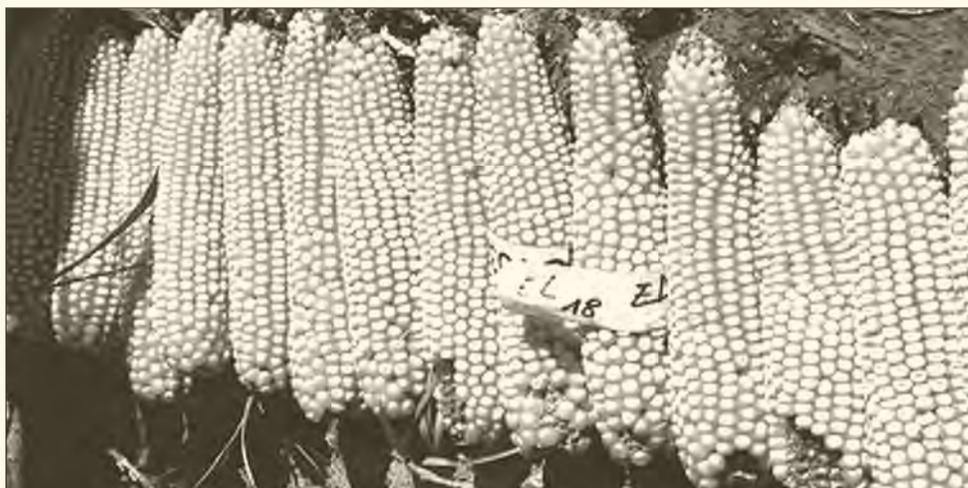
M. Parisot de Seine-et-Marne Environnement intervient sur la gestion du risque inondation face à l'**enjeu environnemental**. Les documents d'urbanisme protègent les zones d'expansion des crues, naturelles ou artificielles, qui permettent de les écrêter et de protéger l'habitat. Les crues sont un phénomène naturel qui fertilise les sols. Les zones naturelles peuvent servir de zones d'expansion. Elles ne doivent pas être construites, ni imperméabilisées, ni souillées par des produits dangereux ; les communes ont un droit de préemption. Des dégagements provisoires prévus peuvent servir à dégager l'eau des zones habitées. Les PLU peuvent interdire la construction d'obstacles à l'écoulement des eaux, protéger les haies.

M. Isidore de l'ETBT Seine Grands Lacs présente ensuite le site pilote des casiers de la Bassée. Ce projet en cours d'enquête publique vise à écrêter progressivement la crue à partir de Montereau. Une station de pompage entre deux digues de 2,50 m serait construite. Le principe : la station remplit le casier puis restitue l'eau au cours d'eau après la crue. En aval la Seine serait chenalisée. Il est prévu, au titre de mesures compensatoires, d'améliorer l'environnement sur ce site... **► Jeanne Brune**

* Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.

Le scandale des hybrides F1

Prise d'otages



Avec les plantes hybrides non reproductibles, les sociétés semencières engrangent des bénéfices colossaux. Tant pis pour les agriculteurs et les simples jardiniers qu'elles maintiennent sous leur coupe ! Et tant pis pour tous ceux qu'elles précipitent ainsi dans la pauvreté...

NOMBRE DE SOCIÉTÉS et de multinationales ont une technique imparable pour retenir leur clientèle et la contraindre à la fidélité.

Les exemples ne manquent pas : fabricants d'imprimantes vendant à des prix prohibitifs les cartouches indispensables à leurs appareils, machines à café n'acceptant que les dosettes commercialisées par le constructeur, ces anciens appareils photos à développement instantané dont les pellicules étaient hors de prix, et la liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Tous s'efforcent de rendre impossible l'utilisation de leur

matériel, souvent commercialisé à bas prix pour attirer l'acheteur, sans passer par les accessoires fabriqués par le constructeur lui-même et vendus avec un bénéfice colossal.

Sirènes fallacieuses

Les sociétés semencières ne sont pas en reste. Leur cheval de bataille : **les hybrides F1**. Il ne faut surtout pas les confondre avec les espèces transgéniques dont le chromosome a été trafiqué par l'adjonction d'un gène tiré d'une autre espèce de façon à lui attribuer des propriétés étrangères à sa race.

Il ne s'agit, ici, que du **mélange de deux variétés de la même**

espèce censé lui donner des propriétés nouvelles (résistance aux maladies, rendement amélioré etc.). Malheureusement ces plantes ne peuvent être reproduites, leurs graines ne donnant pas le végétal d'origine.

C'est uniquement avec les races dites « fixées », résultat d'une longue sélection, qu'il est possible d'utiliser les semences produites par la plante avec la quasi-certitude d'obtenir une espèce identique, sauf hybridation accidentelle.

Ainsi, de l'agriculteur au simple jardinier amateur, s'ils ont écouté les sirènes fallacieuses des semenciers vantant les merveil-

leuses propriétés de leur production, tous sont pris en otage par la firme et contraints de lui apporter son obole lorsqu'ils veulent ensemercer soit ses champs soit son potager familial.

Salaires de misère

Deux exemples : la tomate et le maïs.

Les hybrides n'étant pas reproductibles par leurs propres graines, il faut, chaque année, en fabriquer à nouveau de vertigineuses quantités. Pour la tomate, cela se passe en Inde, dans d'immenses champs où poussent, à perte de vue, des milliers de plants. Là, courbés jour après jour sur les végétaux, des femmes et surtout des enfants, esclaves modernes, pollinisent, fleur après fleur, une espèce avec le pollen d'une autre pour un salaire de misère.

Pour le maïs, les deux espèces sont plantées côte à côte, trois ou quatre rangs de l'une et un rang de l'autre. C'est ce dernier qui assurera la pollinisation grâce au plumet de fleurs mâles qui surmonte chaque pied.

Les autres en sont débarrassés manuellement par du personnel plus ou moins bien rémunéré.

Ce maïs hybride a fait de gros dégâts, notamment **au Mexique** où les petits agriculteurs subsistaient vaille que vaille en semant, à chaque nouvelle saison, une >>>



» partie de leur récolte réservée pour cet usage. L'appât d'un rendement plus important les a orientés vers ces fameux hybrides. Certes leur production s'est améliorée mais de façon insuffisante pour compenser les dépenses occasionnées par l'achat des semences qu'ils ne produisaient plus eux-mêmes. Endettés, ils se sont vus contraints de vendre leurs lopins de terre pour le plus grand profit de gros propriétaires et ce, pour une bouchée de pain.

Main basse sur le monde végétal

Laissant derrière eux cette terre qui ne les faisait plus vivre, abandonnant toute dignité, ils sont ainsi venus en compagnie de leur famille, grossir le sous-prolétariat misérable peuplant les bidonvilles cernant la plupart des centres urbains du pays.

Certaines grandes firmes semencières auraient même été jusqu'à envisager de trafiquer le génome de races anciennes pour ne leur faire fournir que des graines dépourvues de tout pouvoir germinatif. Elles auraient ainsi bénéficié d'un complet monopole et contraint agriculteurs et jardiniers amateurs à recourir, obligatoirement, à leur seule production. Pendant ce temps, les cyniques dirigeants des firmes concernées, bien à l'abri derrière ces fortunes bâties sur le malheur ou la naïveté, continuent de s'approprier le monde végétal, patrimoine normalement collectif, et d'exploiter sans vergogne toute une partie de l'humanité !

► Jean-Claude Larssonneur

Le Réseau des semences paysannes fait de la résistance



DE TOUT TEMPS la biodiversité a permis aux agriculteurs et aux jardiniers de trouver les graines ou les plants qui correspondaient à leurs besoins et de mettre en place des pratiques spécifiques pour les cultiver. Pendant longtemps, la création de variétés de plantes s'est faite grâce à la sélection. Cette diversité a constitué peu à peu notre patrimoine cultivé, d'une grande richesse. Malheureusement, l'industrie est passée

par là et l'uniformité des semences s'est imposée peu à peu, appauvrissant cette diversité. Les agriculteurs ne produisent plus leur semence, ils les achètent à des industriels.

En 2003, un groupe de « résistants » a décidé de se battre contre cette industrie en mettant en commun leurs expériences. Ils ont créé le Réseau des semences paysannes (RSP) afin d'échanger non seulement des semences

mais aussi leur savoir-faire. Le RSP a relié des paysans sélectionneurs, des associations de conservation du patrimoine végétal, environnementales et de solidarité, des artisans semenciers et des chercheurs dispersés aux quatre coins de l'Hexagone pour tisser un réseau d'organisations locales appelées Maisons des semences paysannes.

En Bourgogne par exemple,

l'association Graines de Noé s'est constituée en vue de poursuivre le travail de remise en culture de blés de pays. Producteurs, lycée agricole, associations environnementales ainsi que de nombreux amateurs assurent l'entretien d'une collection de blés paysans de plus de 200 variétés. L'association procure des graines sous convention d'expérimentation et reçoit en retour des semences l'année suivante. Un travail de suivi et d'évaluation est réalisé.

Le Réseau est soutenu par de nombreuses associations : Amap, Nature et Progrès, Agir pour l'environnement, les Amis de la Terre...

Les membres du Réseau, associations, paysans, artisans, collectifs sont dans toute la France. Pour vous informer, aller à leur rencontre, découvrir leur travail ou les soutenir : www.semencespaysannes.org

► Véronique Greillot

Les fongicides SDHI sur la sellette

LES NOUVEAUX ANTIFONGIQUES à la disposition des agriculteurs sont des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase SDHI ! Dit plus simplement, cette famille de SDHI comprend onze substances qui suppriment les champignons sur les cultures en bloquant une enzyme (SDH) contribuant à la respiration cellulaire. En avril 2018, plusieurs chercheurs d'organismes publics lançaient une alerte pour la santé humaine. Le 14 janvier 2019, après une enquête d'experts désignés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), celle-ci se prononçait pour une absence d'alerte pouvant entraîner le retrait de leurs autorisations de mise sur le marché. Toutefois elle affirmait renforcer les recherches sur leur potentiel toxicologique.

Le 27 juillet, l'Anses a actualisé sa position : l'état des travaux ne permet pas de retirer l'autorisation de ces produits, mais elle identifie plusieurs sujets de recherches sur les recommandations des experts.

Le 7 novembre 2019 les lanceurs de l'alerte de 2018 ont font part dans la presse de leurs inquiétudes : « En raison de la fonction quasi universelle de la respiration cellulaire et le métabolisme mitochondrial, on peut supposer que tout organisme vivant exposé à ces substances pourrait être également affecté ». L'Anses a réagi en envoyant une note aux rédactions, indiquant qu'elle saisissait l'Inserm* sur les données de cette publication, et elle a rappelé qu'elle poursuivait ses travaux. Les résultats ne seront connus qu'au premier semestre 2020. ► J.B.

* Institut national de santé et de recherche médicale.

Manifeste à l'usage des citoyens en herbe

MARIE DESPLECHIN, l'auteur de *Ne Change jamais !**, encourage les enfants à rester eux-mêmes et leur donne quelques conseils pour y arriver. Aude Picault illustre joliment ses propos d'un trait clair (façon BD) et de couleurs pastel.

Attention ! Cet ouvrage n'est pas à mettre entre les mains de tous les parents : des idées pourraient heurter leur sensibilité ! Par exemple, est-il bien nécessaire de prendre une douche tous les jours ? Ne peut-on pas rester tranquillement allongé sur son lit pendant des heures à refaire le monde et à réfléchir à ce qu'on va faire ? Et puis on a bien le droit de faire la tête, non ?



En revanche, elle leur conseille de « frimer » avec leur gourde ou leur sac en tissu et de refuser de céder aux sirènes de la pub pour acheter tout et n'importe quoi, à construire un nichoir, à observer les arbres, les insectes et à comprendre leur mode de vie. Elle les exhorte à devenir le

héros, le personnage principal de cette grande aventure qu'est leur vie.

Marie Desplechin reprend la citation de Greta Thunberg « écoutez-nous » et incite les adultes « à avoir confiance en vous, les enfants et les adolescents ».

Ce livre est une mine d'informations. En choisissant des exemples de problématiques propres aux plus jeunes, Marie Desplechin les incite à trouver des solutions qui ne mettront pas leur vie future en péril et qui pourraient également encourager les plus âgés à réfléchir et à changer leurs habitudes. Il s'agit donc bien d'un livre pour tous et que chacun prendra plaisir à lire et à relire.

► **Véronique Greillot**

*Éditions École des loisirs.

La Cop 25 s'est soldée par un lamentable échec à Madrid, le 15 décembre 2019.

Durant deux semaines, les discussions entre États devaient surtout porter sur l'encadrement des marchés carbone lors de cette conférence des Nations unies sur le changement climatique. Il était prévu un nouveau mécanisme des « permis à polluer » que le Brésil et l'Australie (pourtant victime de la sécheresse et de son terrible corollaire, les incendies) ont voulu affaiblir. Était aussi inscrite au programme l'augmentation des aides financières pour les pays les plus vulnérables. Les États-Unis l'ont refusée. Rien d'anormal à cela puisqu'ils vont quitter l'accord de Paris cette année selon la volonté de Donald Trump !

En revanche, les autres gros pollueurs, comme la Chine et l'Inde, ont également refusé ces aides. Bref, les États n'ont même pas validé les promesses qu'ils avaient faites à la Cop 21. De quoi atterrer les scientifiques, les écologistes, les ONG et les peuples qui encaissent déjà durement les coups du dérèglement climatique.



Désormais, il reste à peine un an aux 200 signataires de l'accord de Paris pour réviser à la hausse leurs plans de réduction des gaz à effet de serre, plans qu'ils devront présenter à la Cop 26 qui se tiendra en Écosse, à Glasgow, fin 2020. La société civile continuera de se mobiliser pour tenter de les rendre lucides face à la situation de la planète. ►

Victoires de hérissons !

EN 2018, France Nature Environnement lançait l'alerte sur la santé des cours d'eau en France. **Un nouvel arrêté ministériel de 2017 introduisait un grand flou dans leur définition et a ainsi permis à de nombreux préfets de faire disparaître des cartes de nombreux cours et points d'eau.**

Pourquoi ? Pour les livrer aux pesticides. Car tout point d'eau référencé comme tel sur les cartes doit être entouré d'une « zone de non traitement aux pesticides » : quelques mètres sur lesquels il est strictement interdit d'y épandre des pesticides au risque de polluer l'eau.

Le point d'eau n'est plus référencé sur les cartes ? Allez-y, vous pouvez y mettre des pesticides ! Le préfet du Tarn-et-Garonne a ainsi fait disparaître des cartes 30 % des aires préalablement protégées, celui d'Indre-et-Loire a lui rayé 43 % de ces zones. Et les exemples se multiplient. 92 % des cours d'eau surveillés



en 2013 contenaient déjà des pesticides. Impossible de laisser cet arrêté de l'État empirer la situation.

Les associations du mouvement déposent alors plus d'une quarantaine de recours. Viennent d'abord les recours gracieux : demander aux préfets de revoir ces cartes. Tous rejetés.

Certaines associations ont réussi à dégager des moyens pour déposer 25 recours contentieux auprès des tribunaux.

Aujourd'hui, les victoires s'enchaînent. **Huit jugements, huit annulations d'arrêtés préfectoraux.** Plusieurs délibérés sont encore en attente.

► **Extrait de la Newsletter de France nature environnement**